



© ville de Pantin

CRISE SANITAIRE

## COVID-19 : VIVRE AVEC LE CORONAVIRUS

Face au contexte actuel de crise sanitaire, la population est invitée à suivre les recommandations gouvernementales pour stopper la propagation du virus. S'informer, respecter les gestes barrières, port du masque, de nombreuses autres parties des bonnes pratiques à adopter au quotidien.

Publié le 22 janvier 2021

# L'ACTUALITÉ DES NOUVELLES MESURES SANITAIRES

⇒ [Covid-19 : nouvelles mesures sanitaires](#)

⇒ [Covid 19 : téléchargez l'application TousAntiCovid](#)

## VACCINATION

### › CENTRE DE VACCINATION à Pantin :

- **Publics concernés - prioritaires**

- ⇒ Les **personnes âgées de 75 ans et plus**, habitant Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas ou Romainville

- ⇒ Les personnes vulnérables : patients sous chimiothérapie, transplantés, atteints d'une insuffisance rénale chronique, souffrant d'une pathologie rare...

- Ces personnes seront prises en charge uniquement si elles sont porteuses d'une ordonnance de leur médecin.

- **Lieux et horaires**

- à l'espace Cocteau (en face de l'entrée du CMS Cornet et à côté du centre de dépistage RT-PCR) : 12 rue Eugène et Marie-Louise Cornet

- du lundi au samedi de 9h à 17h

- **Prise de RDV obligatoire**

- par téléphone : 06 19 25 30 78, du lundi au vendredi de 9h à 12h30, ou au 0 800 009 110.

- sur les sites internet [doctolib rubrique vaccination](#)

- **Vaccination prise en charge par la Sécurité sociale**

- **Pour s'informer sur la vaccination**

- ⇒ consulter la [page dédiée sur le site Vaccination Info Service](#) / information grand public

- ⇒ Voir la [liste des centres de vaccination ouverts aux professionnels sur le site de l'ARS Ile-de-France](#) / information pour les professionnels

### › Ouverture d'un centre de vaccination au stade France à Saint-Denis.

- Quand, où, pour qui, comment ? Tout savoir sur le site [lemag.seinesaintdenis.fr](#)

La vaccination se déroule en 5 phases et commence en ce début d'année 2021, selon l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) et les conditions réglementaires fixées par l'État.

⇒ Pour mieux comprendre, [télécharger et consulter ce document relatif à la vaccination](#).

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/covid-19-vivre-avec-le-coronavirus-3361?>

# ÉVITER LA PROPAGATION DU VIRUS

## RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES

Pour se protéger du virus et préserver son entourage, il existe des gestes simples :

- › se laver les mains très régulièrement avec de l'eau et du savon, ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- › saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- › respecter une distance physique d'au moins un mètre
- › tousser ou éternuer dans son coude
- › utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle
- › ne pas se toucher le visage
- › aérer les espaces clos, 10mn, plusieurs fois par jour

## PORTER UN MASQUE

Depuis le vendredi 28 août, le port du masque est obligatoire à Pantin sur l'ensemble de l'espace public et dans les lieux clos pour toute personne de 11 ans et plus.

Depuis le jeudi 29 octobre, le port du masque est devenu obligatoire à l'école dès l'âge de 6 ans.

Cette mesure s'applique également à Paris et dans toutes les villes des départements de la petite couronne (92, 93, 94).

- › les lieux publics clos : marché couvert, commerces, gares, structures municipales (centre administratif, bibliothèques, cinéma, maisons de quartier, écoles...)
- › l'espace public : avenues, rues, places, cheminement le long du canal, parcs et jardins

Seuls les joggeurs, les cyclistes et les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par l'obligation de porter le masque.

Le non-respect du port du masque est passible d'une contravention de 135 €.

⇒ [Arrêté préfectoral du 27 août 2020 imposant le port du masque sur l'ensemble de l'espace public dans le département de la Seine-Saint-Denis.](#)

⇒ [Communiqué de presse de la préfecture de police du 28 août 2020, concernant les précisions sur la mise en œuvre de l'obligation du port du masque.](#)

⇒ [Décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.](#)

### Masques autorisés :

- › Masques chirurgicaux
- › Masques FFP2
- › Masques en tissu de catégorie 1 :
  - Suite à une annonce du ministre de la santé Olivier Véran le jeudi 21 janvier 2021, et par décret, seul le masque en tissu de catégorie 1 est accepté.
  - **Le reconnaître avec l'infographie ci-dessous :**

**Quel masque grand public choisir**



[https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/covid-19-vivre-avec-le-coronavirus-3361?](https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/covid-19-vivre-avec-le-coronavirus-3361?utm_source=facebook&utm_medium=share)



Conformément aux recommandations du Haut conseil de santé publique, il est désormais recommandé de ne plus utiliser de masques artisanaux.

© LP/INFORMAGRAPHE

## SE FAIRE DÉPISTER

### DEUX CENTRES DE DÉPISTAGE

➤ **Un centre de dépistage spécialisé COVID-19 avec test PCR** a ouvert à Pantin grâce au partenariat entre la ville et un laboratoire pantinois.

Ce centre situé dans l'Espace Cocteau réalise des dépistages gratuits et sans rendez-vous :

- le matin : pour les publics prioritaires (avec ordonnance, personnes symptomatiques, cas contacts)
- l'après-midi : pour tous

Espace Cocteau

10/12 rue Eugène et Marie-Louise Cornet

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

➤ **Un centre de dépistage spécialisé COVID-19 avec test antigénique** a également ouvert à Pantin grâce au partenariat entre la ville et la Protection Civile.

Ce centre situé dans les locaux de la Protection civile (avec un accès par le Centre Municipal de Santé Sainte Marguerite) réalise des dépistages gratuits et sans rendez-vous :

- Tous les samedis non stop de 8h30 à 17h jusqu'à fin décembre
- Résultat : 15 à 30 mn après le prélèvement

CMS Sainte-Marguerite

28 rue Sainte-Marguerite

Entrée Personne à mobilité réduite, 27 rue Berthier



À savoir :

Des créneaux dédiés au dépistage, test PCR et antigénique, sont organisés dans les 3 centres de santé

Du lundi au vendredi de 17h à 19h au :

> 12, rue Eugène et Marie-Louise Cornet

> 2, avenue Aimé Césaire

> 28, rue Sainte-Marguerite

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/covid-19-vivre-avec-le-coronavirus-3361?>

## RÉAGIR FACE AU VIRUS : S'ISOLER / TRACER

### SYMPTÔMES OU CAS CONTACT

Les personnes développant les symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux, perte de l'odorat et du goût, difficultés respiratoires...) ou ayant été en contact avec une personne testée positive au virus doivent :

- > s'isoler pour éviter de contaminer d'autres personnes et ainsi limiter la propagation de l'épidémie
- > se faire tester
- > surveiller leur santé

### CAS AVÉRÉ

Les personnes infectées par le virus doivent :

- > s'isoler pendant 7 jours après le début de la maladie en cas de symptômes ou après la date du test.
- > rester isolé quelques jours supplémentaires si la fièvre persiste au bout des 7 jours d'isolement : attendre 2 jours après la fin de la fièvre pour mettre fin à l'isolement.
- > identifier les personnes qui ont été en contact (personnes sous le même toit, collègues partageant le même bureau, etc.) auprès des équipes de l'Assurance Maladie.

En général la maladie guérit avec du repos. Mais après quelques jours, si la personne infectée a du mal à respirer ou est essoufflée, il faut appeler le 15.

⇒ **Isolement, test : que faire ?** [Consulter le document du ministère des solidarités sur les comportements à adopter face à la Covid-19](#)

## SOUTENIR OU SE FAIRE ACCOMPAGNER PSYCHOLOGIQUEMENT

L'épidémie de Covid-19 et le confinement peuvent entraîner de l'anxiété chez certaines personnes, adultes et enfants.

Des ressources sont disponibles pour mieux gérer ce stress, pour faire face aux incertitudes, se protéger des fausses informations, aider les enfants pour les rassurer, trouver des ressources d'entraide et de solidarité pour surmonter une telle période...

- > [Liste de plateformes téléphoniques de soutien psychologique \(Agence Régionale de Santé d'Île-de-France\)](#)
- > [Guide "Prendre des nouvelles par téléphone ou en porte à porte" \(Institut Renaudot\)](#)
- > [Fiches de conseils pour accompagner les enfants pendant la crise sanitaire \(Service de pédopsychiatrie du CHU Robert Debré\)](#)
- > [Sélection de ressources utiles : - prendre soin de sa santé mentale, - aider les enfants à vivre l'épidémie et le confinement, - aider les patients, les soignants, les personnes en situation de handicap ou de précarité, - se méfier des rumeurs et fausses informations, - développer l'entraide et la solidarité.](#)

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :  
DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30 - 12H30 ET 13H30 - 17H30